

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021_09_5**

Intitulé : **CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN - MODIFICATION N°2**

Aménagement de l'espace et urbanisme - Aménagement de l'espace - Aménagement de l'espace

*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 32 Représentés : 9

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL

Absents :

Madame Celine DAMBRY, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF,
Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Dominique MACE donne pouvoir à Monsieur Eric RENEE, Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Sandrine NORDET donne pouvoir à Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Françoise BLONDEL, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

Administration :

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Hélène LEFEBVRE, Madame Lucie GAUTHIER

Monsieur Emile CANU est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Ville d'Yvetot et la communauté de communes Yvetot Normandie ont délibéré respectivement le 12 mai et le 20 mai 2021 afin d'approuver l'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

Pour mémoire, l'article 8 « projet de territoire : stratégie et actions à engager concourant à la revitalisation (2020-2026) » se divise en 2 sous-ensembles de projets déjà identifiés :

A/ La requalification du quartier gare (article 8-1) incluant la création d'une dynamique économique au sein du pôle gare comportant notamment :

- les projets d'un espace co-working et d'une pépinière d'entreprise ; ce sur la base d'une étude pré-opérationnelle menée avec le cabinet Champlibre sous l'égide de l'EPFN,
- la valorisation de déplacements doux pour l'accès aux équipements ainsi qu'entre la gare et le centre-ville.

B/ La revitalisation du centre-ville (article 8-2) incluant plusieurs actions d'aménagements dont :

- la caserne des pompiers et la création d'une halette sur la place des Belges,
- des actions concernant la lutte contre des passoires thermiques ou favorisant une nouvelle union commerciale
- des logements, sur le quartier Fief de Caux (Seminor).

Lors d'une réunion sur la thématique de l'habitat avec les élus de la ville d'Yvetot, de la communauté de communes et des services de la DDTM le 22 juin, il est apparu pertinent d'intégrer dès le démarrage des études et travaux liés à Petites Villes de Demain, et aux fins de la bonne construction

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

du Projet d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), une étude pré-opérationnelle en vue d'une éventuelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

L'étude portera sur un diagnostic de l'habitat sur le territoire intercommunal, la définition d'objectifs stratégiques, le périmètre géographique et les leviers d'actions. Il est à préciser que le volet opérationnel est aujourd'hui de la compétence des communes.

Cette étude pourra aboutir sur une préconisation d'une ou plusieurs OPAH, sur plusieurs sites ou thématiquées (par exemple habitat indigne, rénovation énergétique...).

L'étude, d'une durée prévisionnelle de 6 mois, sera financée à 50 % par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et à 25 % par le Département de Seine Maritime.

Dans le cas où seraient décidées une ou plusieurs OPAH, dont la durée est de 5 ans, le bureau d'études désigné pour suivre le volet opérationnel de l'OPAH serait financé dans les mêmes conditions.

Il est important de préciser l'orientation des études habitat dans la convention, car le financement du chef de projet PVD est aussi modifié par un changement de financeurs.

Il est donc proposé de modifier la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain tel que délibéré au conseil municipal d'Yvetot le 23 juin en ajoutant page 20 :

« d) Étude pré-opérationnelle

Ainsi, il sera opportun d'entreprendre une étude pré-opérationnelle en vue d'une éventuelle opération programmée d'amélioration de l'habitat, multi-sectorielles, en partenariat avec les services de l'État dont l'ANAH et le Département de Seine Maritime. »

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

vu la délibération n° DEL2021_05_02 du 20 mai 2021 relative à la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain

considérant la proposition de modification apportée en Conseil Municipal d'Yvetot le 23 juin 2021

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2021

Article 1^{er} – D'approuver la modification de la convention Petites Villes de Demain telle qu'exposée ci-dessus.

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi modifiée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

